



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2021

2021/048 – Cimetière communal - tarifications concessions

Annule et remplace la délibération n°2020/073 du 17 décembre 2020 – Cimetière communal - tarifications concessions

Vu les règlements intérieurs du cimetière communal et de son extension,
Considérant la récente création du nouveau cimetière paysager (extension de l'initial) et ses conditions particulières,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de la commission communal du cimetière relatif aux tarifications des concessions du cimetière communal et de sa nouvelle extension (dont les conditions d'occupation sont soumises à prescriptions particulières),

Décide à l'unanimité

D'appliquer les tarifs suivants aux concessions du cimetière communal :

Concessions tombe (tarif pour 2 ml)		Scellement urne sur tombe (cimetière traditionnel uniquement)	Plaque jardin du souvenir	Concessions Cavurnes			Concessions Columbarium		
30 ans	50 ans			15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	Case provisoire, 1 an maximum
200 €	400 €	50 €	30 €	300 €	450 €	700 €	300 €	550 €	10 € par mois

2021/049 – Décision Modificative n°2 - Budget Principal 2021

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21312-20 : ECOLE		10 000,00 €
D 2152-120 : AMENAGEMENT BOURG	10 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	10 000,00 €

2021/050 – Désignation élu référent sécurité routière

Lors des Etats généraux de la sécurité routière qui se sont tenus le jeudi 25 novembre 2021 à Mâcon en présence de Monsieur ZANOTTI, conseiller municipal, il a été relevé nécessaire de désigner par délibération un élu référent à la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Décide à l'unanimité

De désigner Monsieur Alain ZANOTTI élu référent de la sécurité routière.

2021/051 – FNATH – subvention 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la FNATH « l'Association des accidentés de la vie » de Louhans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité

De verser pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 50 € à la FNATH « l'Association des accidentés de la vie » de Louhans.

2021/052 – Indemnités de budget – Comptable du Trésor – 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de versement d'indemnités de budget de Monsieur Raphaël DORME, Comptable du Trésor de la Trésorerie de Cuisery, au titre de l'année de 2021.

Le Conseil Municipal de la Commune de Montret, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De verser d'une indemnité de budget de 45,73 € à Monsieur Raphaël DORME.

2021/053 – Mise en vente bien immobilier 1 Rue des Cerisiers

La Commune de Montret est propriétaire de l'immeuble situé 1 Rue des Cerisiers, Lotissement les Vergers à Montret, cadastré AC n°147, reçu par legs. Ce bien immobilier a une surface habitable de 77 m². La surface totale du terrain s'élève à 913 m².

Ce bien immobilier est actuellement inoccupé.

Considérant l'estimation financière de l'agence 2B Immo de Montret du 2 décembre 2021 qui fixe une fourchette de prix entre 90 000 et 120 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité

De mettre en vente le bien immobilier situé 1 Rue des Cerisiers, Lotissement les Vergers à Montret.

De fixer le prix de vente entre 90 000 et 120 000 €.

D'attribuer la vente à l'agence 2B Immo de Montret, gérée par Madame Dragana BULBIC.

2021/054 – Modification des commissions municipales et de leurs membres

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Le Maire rappelle les 10 commissions municipales qui ont été créées en 2020 :

1. Commission Bâtiment Voirie
2. Commission Marchés publics
3. Commission PLU
4. Commission Cimetière
5. Commission Environnement
6. Commission Actions écocitoyennes
7. Commission Animation
8. Commission Communication
9. Commission Médiation
10. Commission Actions Sociales

Le Maire propose au conseil municipal de modifier la composition de certaines commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1. Commission Bâtiment Voirie
 - Madame Sabine SCHEFFER
 - Monsieur Dominique PETIOT
 - Monsieur Bruno BERRIER
 - Monsieur Stéphane CHATELET
 - Madame Sophie GAUTHIER
 - Monsieur Yann PALOMARES
 - Monsieur Alain ZANOTTI
2. Commission Marchés publics
 - Madame Sabine SCHEFFER
 - Monsieur Aurélien LACONDEMINE
 - Monsieur Dominique PETIOT
 - Monsieur Samuel CHASSOT
 - Monsieur Stéphane CHATELET
 - Madame Nadine DIOT-GAYRAUD
3. Commission PLU
 - Madame Sabine SCHEFFER
 - Monsieur Aurélien LACONDEMINE
 - Monsieur Dominique PETIOT
 - Monsieur Samuel CHASSOT
 - Monsieur Stéphane CHATELET
 - Madame Nadine DIOT-GAYRAUD
 - Monsieur Yann PALOMARES
 - Monsieur Alain ZANOTTI
4. Commission Cimetière
 - Madame Sabine SCHEFFER
 - Monsieur Dominique PETIOT

- Monsieur Bruno BERRIER
 - Monsieur Maxime LONJARET
 - Monsieur Yann PALOMARES
5. Commission Environnement
- Monsieur Aurélien LACONDEMINÉ
 - Monsieur Samuel CHASSOT
 - Madame Aurore COULON
 - Monsieur Maxime LONJARET
 - Monsieur Yann PALOMARES
 - Monsieur Alain ZANOTTI
6. Commission Actions écocitoyennes
- Monsieur Stéphane CHATELET
 - Madame Aurore COULON
 - Madame Sophie GAUTHIER
 - Monsieur Maxime LONJARRET
 - Madame Nadine PALANCHON
 - Monsieur Yann PALOMARES
7. Commission Animation
- Madame Sabine SCHEFFER
 - Monsieur Dominique PETIOT
 - Monsieur Bruno BERRIER
 - Madame Aurore COULON
 - Madame Sophie GAUTHIER
 - Monsieur Maxime LONJARRET
8. Commission Communication
- Madame Sabine SCHEFFER
 - Monsieur Aurélien LACONDEMINÉ
 - Monsieur Samuel CHASSOT
 - Madame Nadine PALANCHON
 - Monsieur Alain ZANOTTI
9. Commission Médiation
- Monsieur Dominique PETIOT
 - Monsieur Bruno BERRIER
 - Madame Nadine DIOT-GAYRAUD
 - Madame Nadine PALANCHON
10. Commission Actions Sociales
- Madame Sabine SCHEFFER
 - Monsieur Dominique PETIOT
 - Madame Aurore COULON
 - Madame Nadine DIOT-GAYRAUD
 - Madame Nadine PALANCHON

2021/055 – Modification tableau des effectifs du personnel

Le Maire informe le conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de procéder à l'avancement de grade d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 3 décembre 2021,

Et

La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 3 décembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2021/056 – Budget 2022 : Ouverture de crédits d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire :

- à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de 2021.
- à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 soit 140 406,00 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

- Compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d’urbanisme et à la numérisation du cadastre :
 - Opération 50 PLU : 23 906,00 €
- Compte 2031 – Frais d’études :
 - Opération 120 AMENAGEMENT BOURG : 34 000,00 €
- Compte 21312 – Bâtiments scolaires :
 - Opération 20 ECOLE : 15 000,00 €
- Compte 21318 – Autres bâtiments publics :
 - Opération 100 SALLE DES FÊTES : 3 000,00 €
 - Opération 130 CLUB HOUSE : 1 000,00 €
 - Opération 160 ATELIER MUNICIPAL : 30 000,00 €
- Compte 2132 – Immeubles de rapport :
 - Opération 30 BATIMENTS : 10 000,00 €
- Compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions :
 - Opération 30 BATIMENTS : 10 000,00 €
- Compte 2152 – Installations de voirie
 - Opération 120 AMENAGEMENT BOURG : 6 000,00 €
- Compte 21578 – Autre matériel et outillage de voirie :
 - Opération 60 MATERIEL : 5 000,00 €
- Compte 2184 – Mobilier
 - Opération 90 MAIRIE : 2 500,00 €

Cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

2021/057 – Projet mise en accessibilité d'un point d'arrêt routier - demandes de subventions

Le Conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire relatif au projet de mise en accessibilité d’un point d’arrêt routier pour les bus au Bourg, après en avoir délibéré :

Décide à l’unanimité

D’approuver le lancement de l’opération de mise en accessibilité d’un point d’arrêt routier pour les bus au Bourg de Montret.

De solliciter à ce titre toute aide financière susceptible de participer au financement de ce projet.

D’autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s’y rapportant.

Ce projet, pouvant être pris en charge à hauteur de 80 % par le Conseil Régional, s’inscrira dans le projet d’Aménagement des Abords de la RD 978.

2021/058 – Rénovation partie toiture et installation panneaux photovoltaïques nouvel atelier municipal - demandes de subventions

Le Conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire relatif au projet de rénovation d’une partie de la toiture avec désamiantage du nouvel atelier municipal situé Rue du Tacot, avec installation de panneaux photovoltaïques, après en avoir délibéré :

Décide à l’unanimité

D'approuver le lancement de l'opération de rénovation d'une partie de la toiture avec désamiantage du nouvel atelier municipal situé Rue du Tacot à Montret, avec installation de panneaux photovoltaïques.

De solliciter à ce titre toute aide financière susceptible de participer au financement de ce projet.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

L'estimatif du coût des travaux HT est de 85 000 € HT.

2021/059 – Décision Modificative n°3 - Budget Principal 2021

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138 : Autres constructions		100 000,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		100 000,00 €
R 10251 : Dons et legs en capital		100 000,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		100 000,00 €